

Département de **Meurthe et Moselle**

Arrondissement de **Toul**

Canton de **Domèvre en Haye**

MAIRIE DE TREMBLECOURT..

8, rue de la Mairie
54385 TREMBLECOURT

Tél/Fax : 03.83.23.17.28

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 25 JUIN 2010**

CONVOCATION DU 15 JUIN 2010

Présents : Laurence DELAY, Marie-José FOURNIER, Danièle JANNEL, Jean-Paul HECHT, Laurent HILLARD, Frédéric PATARD

Absents Excusés : Francis COLIN (a donné pouvoir à Danièle Jannel)

Absents : Brigitte CILLA

Le secrétaire de séance désigné par le conseil est Danièle JANNEL.

Le procès verbal de la séance du 10 juin 2010 a été approuvé et signé par l'ensemble des conseillers présents. Un exemplaire est remis à chacun des conseillers (y compris les personnes excusées ou absentes)

Rappel de la réunion du 17 juin 20h30 :

Présents : Laurence DELAY, Marie-José FOURNIER, Danièle JANNEL, Jean-Paul HECHT, Laurent HILLARD, Frédéric PATARD,

Absents : Brigitte CILLA, Francis COLIN (a donné pouvoir à Danièle Jannel)

Au cours de la réunion du 17/06/2010, les conseillers présents ont examiné un tableau synthétique rappelant les propositions d'honoraires des 4 candidats. Il s'avère que TECHNI Conseil/JMP sont les moins chers (4,50% sur la totalité des travaux + 9 825 €HT pour le diagnostic soit 27 825 € HT pour 400 000 € de travaux). Mais leur candidature n'avait pas été considérée comme la meilleure.

Après examen des références des uns et des autres, Mme Mangin/Sefiba arrive en tête mais ils sont plus chers que Techni Conseil (7,70% pour des travaux supérieurs à 300 000 € + le dossier de diagnostic à 5 000 €, soit 35 800 € HT pour 400 000 € de travaux)

Par 4 bulletins pour, 1 bulletin blanc et 2 bulletins contre, la candidature du cabinet Mangin/Sefiba est retenue. L'entretien de négociation pour les honoraires aura lieu le 25 juin 2010.

Choix du bureau d'étude chargé du projet d'aménagement de la RD 907 :

Après entretien de négociation mené par F. Patard sur le montant des honoraires de Mme Mangin/Sefiba, architecte urbaniste, en présence de M Becker du CAUE, la proposition définitive acceptée par Mangin/Sefiba est la suivante :

6,00 % du montant des travaux si ceux-ci dépassent 300 000 € HT
8,72 % du montant si les travaux sont d'un montant inférieur ou égal à 300 000 € HT
Dossier diagnostic esquisse = 7 000 € HT
Soit pour 400 000 € de travaux = 31 000 € HT

Le conseil municipal, a l'unanimité, accepte la proposition définitive de Mme Mangin et autorise le maire à ratifier les documents correspondants.

L'ordre du jour est épuisé.
Signature des conseillers :